

Reddition réglementaire de comptes-Information

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il a été rendu compte au conseil d'administration des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil d'administration au Président.

FINANCES

1- Débat sur les orientations budgétaires 2024

Le conseil d'administration a pris acte à l'unanimité du débat sur les orientations budgétaires 2024.

PERSONNEL

2- Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional portant sur la réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.

3- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'ouverture d'un poste de rédacteur à temps complet – emploi permanent.